Envoyé en préfecture le 13/01/2026
Reçu en préfecture le 13/01/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260112-DP_2026_003-DE

FOUGÈRES AGGLOMÉRATION

DÉCISION DU PRÉSIDENT
DP_2026_003

Décision du Président
DP_2026_003 - Modification du mode de paiement de la régie de recette et d'avances FabLab

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales,
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22,
Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 modifié relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,
Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du code général des collectivités territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales,
Vu la délibération 2020.089 du 23 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs du Conseil au Président,
Vu la décision du Président 2021.062DP du 18/10/2021 portant création de la régie de recettes et d'avances,
Vu l'avis conforme du comptable public en date du 12 janvier 2026 ;

DÉCIDE :

- **DE REPRÉCISER** les modes de paiement de la régie d'avances :
  - Virement bancaire ;
- **D'AUTORISER** le Président ou vice-président délégué à effectuer tous les actes se rapportant à l'exécution de la présente décision ;
- **D'INFORMER** le Conseil d'Agglomération lors d'une prochaine réunion de Conseil.

Fait à La Selle-en-Luitré, le 12/01/2026

Patrick MANCEAU
Président

FOUGÈRES AGGLOMÉRATION